



Profitez d'un tarif réduit pour tester votre eau de puits !

Vous attendez que l'eau de votre puits ait un drôle de goût ou une drôle de couleur pour la tester ? Vous pourriez être surpris, même une eau claire, sans odeur ni saveur peut être contaminée.

Si vous utilisez un puits privé comme source d'eau potable pour votre résidence, le ministère de l'Environnement recommande de faire des tests au moins deux fois par année afin d'en assurer la qualité, idéalement au printemps et à l'automne. Ces tests permettront d'identifier s'il y a des bactéries nocives pour votre santé et si c'est le cas, les actions à prendre pour résoudre la situation.

En collaboration avec la MRC, votre municipalité souhaite vous faciliter cette tâche. **Du 1^{er} au 31 mai 2018, venez chercher votre kit d'échantillonnage sur les heures d'ouverture du bureau municipal et profiter d'un tarif réduit (45 \$ + tx au lieu de 60 \$ + tx).**



Le kit comprend les bouteilles stériles pour le prélèvement d'eau et les instructions à suivre. Lorsque vous aurez complété l'échantillonnage, vous devrez retourner le tout à Laboratoire BSL à Rimouski avec votre paiement. Laboratoire BSL, un laboratoire accrédité par le gouvernement du Québec, se chargera de faire les analyses, de vous transmettre les résultats ainsi que les mesures à mettre en place s'il y a lieu.

Pour plus d'informations, contactez la coordonnatrice en environnement de la MRC, Mme Catherine Denis au 418 724-5154 poste 221 ou à environnement@mrc-rn.ca